

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-2988

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 21

À l'alinéa 182, substituer aux mots :

« répond aux conditions cumulatives »,

les mots :

« remplit toutes les conditions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.